

# SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

## DEMANDE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF LORS D'UNE CESSION IMMOBILIERE

*Ce document accompagné des pièces à fournir est à déposer à :  
Communauté de Communes du Pays Fouesnantais - 11 espace de Kerourgué - CS 31046 - 29170 FOUESNANT  
Téléphone : 02 98 51 61 23 - Mail : [spanc@cc-paysfouesnantais.fr](mailto:spanc@cc-paysfouesnantais.fr)*

### INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Nom du propriétaire :

*La présence du propriétaire du bien ou de son représentant est obligatoire pendant toute la durée du contrôle.*

Adresse de l'habitation à contrôler :

Référence cadastrale (nécessaire) :

Adresse de correspondance :

N° de téléphone fixe et portable pour prise du rendez-vous :

Facture à adresser :

Adresse mail :

Coordonnées de l'agence immobilière / notariale (si différentes de l'adresse de facturation) :

Date de la vente :

## INFORMATIONS TECHNIQUES

Type d'habitation :

*Maison*

*Local commercial / artisanal*

*Si maison, nombre de chambres :*

Le branchement d'eau potable est :

*Ouvert*

*Fermé*

*En cas de branchement fermé, appelez le service clientèle de la SAUR 48 heures avant le jour de contrôle au 02 77 62 40 00 et demandez l'intervention d'un technicien pour rétablir l'eau courante le temps du contrôle.*

Nombre d'évacuations d'eaux usées :

*Lave-linge*

*Evier*

*Lave-vaisselle*

*Lavabo*

*Douche*

*Baignoire*

*WC*

*Lave-main*

*Siphon de sol*

*Bac à laver*

*Bidet*

*Autre (merci de préciser)*

Nom et prénom du demandeur

Fait à

, le

*Bon pour accord*

*Signature du demandeur*

Pour la réalisation du contrôle, l'ensemble de la filière d'assainissement non collectif devra être **ACCESSIBLE**. Merci de vous en assurer avant de nous retourner ce formulaire. Dans le cas contraire, nous serons dans l'obligation de vous facturer le déplacement de notre agent au même titre que la prestation. De plus, le rapport se conclura par une non-conformité.

Demande à nous retourner à :

*Communauté de Communes du Pays Fouesnantais  
11 espace de Kerourgué  
29170 FOUESNANT*

*La présence du propriétaire du bien ou de son représentant est obligatoire pendant toute la durée du contrôle. Le délai de réalisation du contrôle est de 20 jours à réception du dossier complet.*

*Cette prestation est facturée selon le montant en vigueur voté par délibération du Conseil Communautaire.*